

PROCES-VERBAL
de la séance du conseil municipal de GORZE
du 13 décembre 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 15

Date d'affichage : 14/12/2021
Date de réception en Préfecture : 14/12/2021

Le lundi 13 décembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, sur convocation en date du 7 décembre 2021, s'est réuni à la mairie le Conseil Municipal de la commune de Gorze.

Présents : LEVEE Frédéric, maire,

SCHMIDT Denis, GIACOMAZZI Marion, LAURENT Pierre, HOLDER Martine, adjoints,
DELHAY Jean-Paul, LALLEMENT Noémie, DIDIER Stéphanie, FLEURY Thierry,
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice,

Excusés : SERVANT Valérie (procuration à GIACOMAZZI Marion), CLEMENT Raphaël (procuration à LEVEE Frédéric), GHIZZO Sarah (procuration à LEVEE Frédéric), PINTO Carlos (procuration à HOLDER Martine), FRANCK Justine (procuration à FLEURY Thierry), DECLoux Jean-Pierre (procuration à FLEURY Thierry).

Absent : /

Secrétaires de séance : SCHMIDT Denis.

19h00 : début du conseil

1 – Approbation du conseil municipal précédent

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2021 à l'unanimité.

2 – Création d'une régie de recettes

La création d'une régie de recettes est abandonnée au vu du nombre prévisible de réception de chèques concernant les droits de place et la borne de recharge électrique.

Une simple émission de titres devrait suffire, à confirmer par la trésorerie.

Dans le cas contraire, un arrêté municipal sera fait pour ladite création.

3 – Règlement eau et assainissement de la commune

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté municipal en date du 24 septembre 1984 réglementant les concessions d'eau potable,

Les réglementations et usages ayant évolués, il convient aujourd'hui d'actualiser ce document.

Après présentation de ce règlement à l'assemblée,

- APPROUVE, à l'unanimité, le règlement eau et assainissement de la commune,
- DECIDE, à l'unanimité, que ce règlement sera transmis aux usagers après visa des services préfectoraux, conformément à la réglementation lors de la prochaine facturation.

19h30 : l'ordre du jour est épuisé.

Gorze, le 9 novembre 2021

Le Maire
Frédéric LEVEE

